

Villeurbanne, le 16 septembre 2009

Réaction de Jean-Paul Bret

Maire de Villeurbanne

Ancien député

Rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur les droits de l'enfant

Membre du Comité consultatif des droits de l'enfant de 2000 à 2006

Droits de l'enfant : un coup fatal

C'est consternant ! A quelques semaines du vingtième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, le gouvernement porte un coup fatal aux droits des enfants en supprimant le Défenseur des enfants.

Cette institution créée en mars 2000 était la plus emblématique des 40 propositions que contenait le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'état des droits de l'enfant en France, dont j'ai été le rapporteur. A l'époque, alors que je défendais une proposition de loi cosignée avec Laurent Fabius, instituant ce que l'on désignait alors comme un "médiateur" des enfants, je m'étais félicité que la représentation nationale suive enfin la préconisation de la Convention internationale des droits de l'enfant et du Conseil de l'Europe de "*nommer un médiateur spécial pour les enfants qui pourrait les informer de leurs droits, les conseiller, intervenir et éventuellement ester en justice des poursuites en leur nom*". Ce jour-là, la proposition de loi faisait consensus politique et était adoptée à l'unanimité.

Aujourd'hui, quel retour en arrière ! Sans concertation, ni débat, le défenseur des enfants est supprimé au profit d'un défenseur des droits, une institution à tout faire qui agrègera le médiateur de la République, le défenseur des enfants et la commission nationale de déontologie de la sécurité. Cette super structure, forcément centralisée et hiérarchique, pourrait bien diluer jusqu'à les rendre insignifiantes les spécificités de chacune des autorités actuelles, notamment celle consacrée aux enfants. **Or, et l'actualité en témoigne tous les jours, l'enfance est une période fragile qui nécessite une vigilance, des réflexions, une présence de la société. Tant d'enfants malmenés trouvaient ici un appui. Ils ne l'auront plus.**

En presque dix ans d'existence, les deux défenseurs des enfants successifs, Claire Brisset, puis Dominique Versini, ont reçu et traité près de 20 000 réclamations individuelles et ont proposé des dizaines de réformes législatives. Elles n'ont jamais cédé aux logiques partisans, recherchant d'abord l'intérêt de l'enfant. J'ai apprécié leurs prises de position courageuses, sur la réforme de l'ordonnance de 1945, sur la justice des mineurs ou sur la situation des enfants étrangers isolés.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

l'hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 67 33
télécopie 04 78 85 21 93
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale
hôtel de ville
bp 5051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

CONTACT PRESSE

Cathy Serra
Tél. 04 78 03 67 33
Port. 06 85 48 27 60
cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr

Alors pourquoi une telle remise en cause ? S'agirait-il, sous couvert d'impératifs budgétaires et de simplification du dispositif de protection des droits en France de faire taire des autorités jugées trop indépendantes, car trop critiques ? **En tout état de cause, si une telle décision devait se confirmer, elle porterait directement atteinte à nos libertés, comme au droit de grandir dignement dans une société rude pour sa jeunesse.**